



COMITE SYNDICAL
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 à 14H30

A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Présents

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE, André FIGOUREUX

Vice-Présidents

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Alain SIMON

Délégués

Absents et excusés

Franck DHERSIN, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Assistaient également :

Eric GENS, Florence VANHILLE, Delphine MARSCHAL, Régine FERMON – Elus communautaires

Laurent PIDOUX, Sylvie DELATTE, Benjamin DASSONVILLE, Catherine RENO – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Bernard WEISBECKER, Franck MERELLE, Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN, Stéphanie PALOMBA – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Franck DHERSIN a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON

Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Monsieur BEYAERT remercie les personnes présentes. Il procède à l'appel puis débute l'ordre du jour.

Sur **l'approbation du compte rendu du comité syndical du 22 juin 2021**, il n'y aucune observation, il est donc adopté à l'unanimité.

Pour **le point sur la levée du sursis à exécution du SCoT Flandre Dunkerque**, Monsieur PIDOUX précise qu'un courrier de la Préfecture du Nord du 4 octobre dernier faisait état du maintien du sursis à exécution du SCoT Flandre Dunkerque. Même si le Préfet a souligné l'effort engagé par le SCoT sur une gestion raisonnée de l'espace, il n'en reste pas moins qu'il doit s'inscrire davantage dans une démarche de lutte contre l'artificialisation des sols.

Après plusieurs réunions avec les services de l'Etat, un courrier de réponse a été adressé le 19 novembre dernier présentant de manière synthétique les modifications apportées à notre document :

- la répartition par usage des objectifs de réduction de la consommation foncière et par territoire
- un complément des critères de classification des espaces urbanisés du littoral avec maintien de la cartographie. La délimitation précise des différents espaces urbanisés du littoral revenant au PLUi, nous avons préféré, pour tenir compte du rapport existant entre SCoT et PLUi, compléter les critères de classement plutôt que d'apporter une cartographie précise. L'adjonction de la liste des lieux ou espaces concernés par chacune des catégories d'espaces urbanisés du littoral apporte un niveau de précision ne permettant pas le classement d'autres espaces urbanisés
- l'intégration d'une cartographie du développement portuaire aux horizons 10 et 20 ans dans le DOO afin d'apporter à notre document une vision stratégique sur le développement économique portuaire.

Il a également été apporté des éléments de réponse sur le projet de la Croix Rouge C dans la mesure où le Préfet a souhaité que cette zone soit réduite voire annulée. La position du SCoT étant de maintenir cette zone en faisant l'effort de la réduire. La réponse de l'Etat au courrier du 19 novembre est à présent attendue.

Monsieur FIGOUREUX précise que la CCHF a acté son PLUI avec un décompte foncier à destination de l'habitat et du développement économique à hauteur de 338 hectares, au regard du SCoT il n'est pas possible de dépasser les 300 hectares. Des efforts ont donc été faits du côté de la CCHF pourtant insuffisants aux yeux de l'Etat puisqu'à présent c'est la zone de la Croix Rouge C qui est ciblée. La position de la CCHF est de faire certaines concessions qui se traduiront par la suppression d'une zone économique de 9 hectares sur la commune de Wormhout et la réduction de 3 ou 4 hectares sur la zone de la Croix Rouge C.

Toutefois, Monsieur FIGOUREUX précise que la CCHF n'ira pas au-delà. C'est à la fois une question de finances mais aussi une question d'aménagement territorial, il y a la Croix Rouge B, la Croix Rouge C et au sud l'A25. La desserte de ce secteur en développement par le nouveau barreau de contournement du Faubourg de Cassel est cohérente.

Monsieur VERGRIETE s'exprime sur le rapport à l'Etat. Il revient sur le 1^{er} arrêt du SCoT, il rappelle la manière dont les services de la DDTM ont été associés en amont par la voix de Monsieur Eric FISSE, des engagements ont été pris, des paroles tenues. Puis il y a eu changement de Préfet, de DDTM, et tout est à refaire.

Les problèmes qu'expose Monsieur FIGOUREUX sur la Croix Rouge C sont similaires à ceux rencontrés par la CUD avec le GPMD.

Tout cela posera de grandes difficultés si cette procédure est portée en justice. Ces retards auront des répercussions sur les PLUi du territoire du SCoT et pourraient provoquer dans les prochaines années le gel de certains projets.

Monsieur PIDOUX insiste également sur les relations tendues avec les services de l'Etat notamment depuis le changement de Préfet.

Monsieur FIGOUREUX aimerait connaître la raison pour laquelle la CCFI a droit à 125/150 hectares de développement économique.

Monsieur BEYAERT ne peut répondre à cette question n'appartenant ni à la CCFI, ni aux organes de l'Etat.

Toutefois il revient sur le SCoT Flandre Dunkerque et insiste sur le fait que les élus communautaires doivent faire corps, que des efforts ont été faits et qu'un gros travail de réécriture a été réalisé par les techniciens du SCoT.

Monsieur FIGOUREUX précise qu'il faut que les deux territoires que sont la CUD et la CCHF restent unis.

Monsieur MARLE ajoute que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, celui-ci a été soumis aux Personnes Publiques Associées dont l'Etat fait partie.

Il y a eu un retour oral et écrit de l'Etat, d'ailleurs signé par le nouveau Préfet. Dans le rapport écrit, il n'est à aucun moment fait état de la Croix Rouge C.

L'enquête publique ne devrait pas tarder à démarrer, toutefois il convient que l'ensemble des points soient figés. Il est donc très difficile d'aller jusqu'au bout de la démarche.

Monsieur FIGOUREUX ajoute que dans le récent courrier du Préfet Leclerc, il n'est fait aucunement mention de la Croix Rouge C.

Monsieur BYKOFF se pose la question de savoir si tous les territoires en France connaissent les mêmes difficultés que celles du SCoT Flandre Dunkerque.

Monsieur PIDOUX précise que dans le nord, nous avons sans doute le SCoT le plus vertueux, l'écriture s'étant faite en étroite collaboration avec les services de la DDTM. Pour autant, les postures prises pour Dunkerque n'étaient pas forcément les mêmes que celles prises pour Lille.

Le Préfet demande au SCoT Flandre Dunkerque de revenir sur les zones de développement économique du GPMD, toutefois nous n'avons aucune légitimité pour le faire. C'est un rapport d'Etat à l'Etat dans lequel le SCoT n'a pas de posture à tenir.

Monsieur DELFORGE précise que pour répondre aux orientations de l'Etat qui préconise d'éviter la parcellisation, la CCHF a décidé de regrouper ses activités économiques en une seule et même zone qu'est la Croix Rouge C.

Monsieur FIGOUREUX demande si l'AGUR peut apporter des précisions sur la différence de traitement qui est faite par la DDTM entre les territoires de la CUD, de la CCHF et de la CCFI.

Monsieur MERELLE se désole de la situation actuelle stagnante malgré le travail qui est fait pour qu'aboutisse le SCoT. Il pointe du doigt des situations similaires par exemple à Toulouse avec son PLUi.

Monsieur WEISBECKER précise, en sa qualité d'ancien Président du SCoT, que des accords entre territoires avaient été pris et tenus en son temps mais qu'ils sont remis en cause. Il est reproché au SCoT aujourd'hui de ne pas avoir fait assez d'économie de terrains alors que les chiffres ont été divisés par 3. Il avait souhaité lors de sa présidence avoir des analyses comparatives sur les autres territoires, ce qui n'a jamais été réalisé.

Madame GILLOOTS précise que les difficultés que rencontrent le SCoT ont des répercussions sur l'avancement du projet Grand Site. Il en est fait mention lors de réunions de travail.

Monsieur PIDOUX précise que de prochaines réunions ont lieu avec la sous-préfecture et la préfecture. Leur courrier de réponse à notre courrier du 19 novembre est très attendu.

Concernant le **Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022**, Martial BEYAERT indique qu'un rapport annexé au projet de la délibération a été transmis. En raison du contexte connu des élus, il n'a pas été possible de lancer, comme prévu, cette année l'animation du SCoT et sa mise en œuvre avec l'ensemble des élus. De ce fait, les dépenses prévues à cet effet sont tout naturellement reportées sur l'année 2022.

De plus, il n'y a aucune modification des contributions des deux EPCI ni de la subvention à l'AGUR.

Il est procédé au vote. Aucun vote contre, aucune abstention.

La délibération relative au ROB est adoptée à l'unanimité.

S'ensuit une **présentation de la maquette du guide du SCoT et du nouveau site internet**

Martial BEYAERT indique que le SCoT a souhaité développer ses moyens de communication dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet de territoire. A cet effet, deux consultations ont été lancées, la 1^{ère} portant sur la redynamisation du site internet actuel, la 2^e sur la création d'un guide du SCoT facilitant l'acculturation des élus, partenaires et citoyens.

L'agence de communication Happy Day retenue pour ces travaux et qui travaille en étroite collaboration avec le SCoT a effectué une présentation de ces deux supports à l'assemblée présente.

Pierre MARLE indique que c'est une très bonne initiative, ce guide facilitera l'acculturation du SCoT par l'ensemble des élus du territoire

Pas d'autres questions, la séance est levée.
